

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2022

CHOIX DU NOM ISSU DE LA FILIATION - (N° 4921)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 88

présenté par

M. Le Fur

à l'amendement n° 67 de Mme Galliard-Minier

ARTICLE PREMIER

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 2 par les mots :

« et vaut pour tous les enfants du couple »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sans cette précision, il risque de ne plus avoir de cohérence de nom au sein d'une fratrie.